



MARDI LE 1^{er} JUIN 2021

RAPPORT

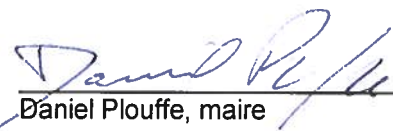
Faits saillants de l'exercice financier 2020

En vertu de l'article n° 176.2.2 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2020 de la municipalité de Calixa-Lavallée.

La firme de comptables LBL Laplante Brodeur Lussier Inc. a procédé à la vérification du rapport financier 2020.

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales (consolidé) montre des revenus de 1 553 978\$ \$. Le montant des dépenses quant à lui s'élève à 967 276\$, des acquisitions au montant de 22 684\$ à même le fonctionnement. Pour un surplus final de 354 879\$ composé de 246 476\$ en surplus non affecté du début de l'exercice et de 108 403 \$ en surplus non affecté à la fin de l'exercice 2020.

De plus, de légers surplus ont été aussi enregistrés au niveau des taxes, des services rendus ainsi qu'au niveau des transferts, l'imposition des droits.


Daniel Plouffe, maire